

RÈGLEMENT du CHAMPIONNAT UNCL 2022 MANCHE-ATLANTIQUE DUO

PRÉAMBULE - OBJECTIFS DU CHAMPIONNAT

Le CHAMPIONNAT UNCL 2022 MANCHE-ATLANTIQUE DUO (ci-après le CHAMPIONNAT) est organisé par l'Union Nationale pour la Course au Large (UNCL), sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFVoile) et avec le concours des clubs partenaires des littoraux des façades Atlantique et Manche.

Le CHAMPIONNAT permettra de classer entre eux tous les bateaux jaugeés IRC en 2022 qui auront participé à au moins l'une des compétitions mentionnées à l'Article 3, **avec un équipage de deux personnes**.

Certaines compétitions peuvent faire l'objet de restrictions de la part des clubs organisateurs. En aucun cas l'UNCL n'est responsable de ces restrictions.

L'attention des clubs organisateurs d'une compétition se déroulant sur plusieurs jours consécutifs et incluant une course au large est attirée sur les règles 21.1.5.d) et 21.1.5.e) de la Règle IRC 2022.

ARTICLE 1 – RÈGLEMENT

Le CHAMPIONNAT est régi par le présent règlement auquel aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord préalable de l'UNCL.

ARTICLE 2 - ORGANISATION

Le CHAMPIONNAT est organisé avec le concours de :

Association Transquadra
Centre Nautique de Lorient
Drheam Promotion
La Rochelle Nautique
Royal Ocean Racing Club
Société Nautique de la Trinité
Union Nationale pour la Course au Large
Wicklow Sailing Club
Yacht Club du Crouesty Arzon
Yacht Club de Dinard

ARTICLE 3 – PROGRAMME

19 compétitions sont inscrites au programme du CHAMPIONNAT.

Dates	Compétition	Organisateur
29 janvier – 19 février	TRANSQUADRA	Asso TSQ
14 – 18 avril	SPI OUEST FRANCE	SNT
30 avril – 1 ^{er} mai	CERVANTES TROPHY RACE	RORC
1 ^{er} – 27 mai	CAP MARTINIQUE	UNCL
5 – 8 mai	GASCOGNE 45/5	LRN
26 – 28 mai	ARMEN RACE USHIP	SNT
4 – 6 juin	100 MILLES DU GP DU CROUESTY	YCCA
11 – 12 juin	LA A2	CNL
18 – 19 juin	100 MILLES ET UNE NUIT	YCD
18 – 24 juin	DUO CATAMANIA	YCCA
18 – 24 juin	SSE RENEWABLES ROUND IRELAND RACE	WSC
3 – 6 juillet	LA TRINITE COWES BY ACTUAL	SNT
8 – 9 juillet	COWES DINARD/SAINT-MALO RACE	RORC
13 – 23 juillet	DRHEAM CUP – GPFCL	DP
16 – 30 juillet	LA ROCHELLE – LES ACORES	LRN
31 juillet – 10 août	LES ACORES – LA ROCHELLE	LRN
2 – 3 septembre	CHERBOURG RACE	RORC
3 – 4 septembre	LA NUIT DES ILES DU PONANT	SNT
16 – 18 septembre	L'ATLANTIQUE LE TELEGRAMME	CNL

ARTICLE 4 – SECURITE

Sur l'ensemble des courses du CHAMPIONNAT, l'UNCL recommande au minimum l'application des RSO Catégorie 3, plus radeau de survie, ainsi que le port obligatoire d'un équipement individuel de flottabilité et d'une balise personnelle de type PLB. D'autre part, tous les skippers devraient être équipés d'un téléphone mobile (et/ou satellite) et transpondeur AIS allumés en permanence. L'utilisation d'un pilote automatique (et/ou régulateur d'allures) est également recommandée ; en conséquence, l'UNCL recommande aux clubs organisateurs d'indiquer dans leur avis de course que la Règle IRC 15.2.d) ne s'applique pas.

ARTICLE 5 – CONTROLE DE JAUGE PAR L'AUTORITE DE RATING (UNCL)

L'Autorité de Rating peut demander au propriétaire de tout bateau participant au CHAMPIONNAT de soumettre son bateau à une procédure d'Endorsement ou à un contrôle de jauge, éventuellement dans le cadre d'une procédure de révision de rating (Voir Règle IRC, article 9). Une telle demande peut intervenir à tout moment et sera adressée par courriel (avec accusé de réception – courrier recommandé le cas échéant).

En cas de refus du propriétaire d'y répondre favorablement, les résultats de son bateau sur les compétitions inscrites au programme du CHAMPIONNAT ne seront pas pris en compte dans le classement dudit CHAMPIONNAT.

ARTICLE 6 – COMMUNICATION

Il est de la responsabilité de tous les clubs indiqués à l'Article 2 de respecter en tout point le document intitulé «Cahier des Charges des Championnats UNCL –COMMUNICATION», sur lequel chacun d'eux s'est engagé avant le premier évènement du programme défini à l'Article 3 de ce règlement.

L'UNCL adressera les classements généraux provisoires, puis définitifs du CHAMPIONNAT à tous les clubs organisateurs indiqués à l'Article 2 et les publiera sur son site Internet.

ARTICLE 7 – PRINCIPES DE CLASSEMENT

7-1 Établissement du classement

L'UNCL établit les classements du CHAMPIONNAT.

Pour que le classement général d'une compétition soit pris en compte dans le CHAMPIONNAT, il faut au moins 10 bateaux au départ.

L'organisateur d'une compétition a l'obligation d'imposer un parcours unique à tous les bateaux participants afin de pouvoir établir un classement général. Il peut néanmoins, au regard du nombre de bateaux inscrits, établir des classes distinctes et des classements intermédiaires en collaboration avec l'UNCL.

7-2 Classement individuel

Pour qu'un bateau puisse cumuler les points de chaque compétition à laquelle il participe, il faut que le propriétaire (ou copropriétaires), personne physique ou morale, soit le même pendant la durée de sa participation au CHAMPIONNAT.

Chaque participation à une compétition donne droit à un nombre de points en fonction de son classement général à cette compétition et selon la table de type Cox-Sprague disponible sur le site Internet de l'UNCL.

Le classement du CHAMPIONNAT se fait en retenant les points obtenus sur les 6 meilleurs résultats en points des 19 compétitions inscrites au programme.

7-3 Arbitrage des égalités

En cas d'égalité de points à l'issue des compétitions du CHAMPIONNAT, la meilleure place dans chaque classement général sera déterminée en tenant compte du résultat obtenu à la compétition ayant réuni le plus de participants dans la classe ou dans la série.

ARTICLE 8 - REMISES DES PRIX

La remise des prix du CHAMPIONNAT sera assurée par l'UNCL et effectuée localement au sein de l'un des clubs partenaires du CHAMPIONNAT.

Le vainqueur sera récompensé lors de la Nuit de la Course au Large 2022.
